

Comité consultatif autochtone sur la gestion de l'eau (CCAGE)

Mandat

Présentation du Réseau canadien de l'eau (RCE)

Le RCE est un organisme national à but non lucratif qui travaille en collaboration avec les décideurs pour relever les défis complexes liés à l'eau, en particulier ceux qui se situent à la croisée des communautés, du climat et de la santé publique.

La mission du RCE est d'inspirer et de donner aux Canadiens les moyens de montrer la voie en trouvant des solutions liées à l'eau afin de protéger notre santé, de créer des communautés dynamiques et résilientes, et de respecter notre environnement naturel. Nous reconnaissons que l'eau relie toutes les communautés et tous les écosystèmes, et nous cherchons à renforcer ces liens par la collaboration, l'apprentissage mutuel et des pratiques ancrées dans la culture.

La RCE s'engage en faveur de la réconciliation et à établir des relations respectueuses, réciproques, adéquates et significatives avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, dans le cadre de notre responsabilité partagée envers l'eau. L'un des quatre objectifs organisationnels de notre [Plan stratégique 2024-2029](#) consiste à « élaborer et mettre en œuvre un plan de réconciliation avec les peuples autochtones, en consultation avec les organisations dirigées par des Autochtones, les partenaires stratégiques et les participants aux programmes ». Notre objectif est de favoriser la confiance, la transparence et l'intérêt mutuel dans tous les aspects de notre travail, en veillant à ce que nos actions soient sincères, inclusives et contribuent à une gestion durable de l'eau.

RCE a lancé trois initiatives pour soutenir notre engagement et notre collaboration avec les peuples autochtones. Premièrement, RCE renforce ses compétences organisationnelles grâce à des formations internes sur la réconciliation avec les peuples autochtones et la sensibilisation culturelle.

Deuxièmement, le RCE a adhéré au [programme d'accréditation des partenariats en matière de relations avec les Autochtones](#) du Conseil canadien des entreprises autochtones afin d'honorer nos relations et de mieux intégrer la manière dont nous collaborons avec les communautés autochtones et les organisations dirigées par des Autochtones dans l'ensemble de nos activités.

Enfin, RCE a créé la CWN Foundation, un organisme caritatif nouvellement constitué dont l'objectif est de soutenir l'éducation et la formation de base, la recherche et l'innovation. La gestion de l'eau par les peuples autochtones figure parmi ses domaines d'intervention.

Objectif du CCAGE

L'CCAGE a pour objectif de fournir des conseils culturellement inclusifs sur la mise en œuvre par RCE de l'objectif de son plan stratégique en matière de réconciliation avec les peuples autochtones, et de servir de forum collaboratif pour identifier les besoins en matière de gestion de l'eau et des eaux usées par les peuples autochtones, ainsi que pour élaborer conjointement des initiatives collaboratives visant à répondre à ces besoins.

Responsabilités

Plus précisément, les responsabilités du CCAGE sont les suivantes :

1. Fournir des conseils sur les besoins, dans une perspective culturellement inclusive, des organisations dirigées par des Autochtones œuvrant dans le domaine de la gestion de l'eau — notamment l'approvisionnement en eau potable, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la santé publique — et sur la manière dont le RCE peut soutenir ces organisations.
2. Fournir des conseils sur les partenaires stratégiques potentiels qui travaillent ou possèdent une expérience dans les domaines de la gestion de l'eau et des eaux usées par les populations autochtones et dans les activités connexes (par exemple, la santé publique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, etc.) et aider à établir des liens.
3. Fournir des conseils sur les propositions, les programmes et les projets du RCE et de la CWN Foundation à mettre en œuvre pour soutenir la gestion de l'eau et des eaux usées par les populations autochtones ainsi que les activités connexes.
4. Donner des conseils sur les opportunités de financement que le RCE et la CWN Foundation pourraient exploiter en partenariat avec des organisations dirigées par des Autochtones en tant que partenaires stratégiques.
5. Donner des conseils sur les moyens par lesquels le RCE peut recruter, s'approvisionner auprès d'organisations et de communautés dirigées par des Autochtones, les impliquer et les soutenir.
6. Élaborer des modèles et des systèmes de gouvernance pour le RCE qui incluent une représentation autochtone.
7. Soutenir le processus d'accréditation PAIR du RCE selon les besoins.

Composition

Le nombre de membres du comité variera entre un minimum de trois et un maximum de treize. Les mandats seront échelonnés, d'une à trois ans, en fonction du niveau d'engagement que chaque membre souhaite prendre envers le CCAGE.

De temps à autre, le CCAGE pourra créer des groupes de travail ad hoc comprenant des non-membres afin de solliciter des conseils professionnels spécifiques auprès d'un groupe plus large ou spécialisé.

Les membres comprendront des représentants d'organisations clés dirigées par des Autochtones, des universitaires autochtones et des détenteurs de savoirs autochtones dont les mandats ou la catégorie d'activité concernent la gestion autochtone de l'eau et des eaux usées, les infrastructures hydrauliques et d'assainissement, ainsi que les activités connexes.

À tout moment, la majorité des membres du CCAGE sera composée de personnes se déclarant elles-mêmes autochtones, comme le confirme leur statut d'appartenance à une nation.

La composition reflétera les distinctions entre Premières Nations, Inuits, Métis, ainsi que les communautés relevant des traités modernes et autonomes, tout en tenant compte de la diversité régionale.

Nonobstant l'intention susmentionnée, les membres initialement invités par le RCE à rejoindre le CCAGE ont été sélectionnés sur la base de relations existantes avec le RCE, dans le but de consolider et d'approfondir ces relations.

Les futurs membres invités à rejoindre le CCAGE seront sélectionnés en collaboration avec les membres actuels du CCAGE.

Le comité sera coprésidé par deux de ses membres — un homme et une femme — qui seront nommés par le DG de la RCE en concertation avec les membres du comité

Réunions

Les réunions se tiendront en ligne. Le comité se réunira tous les deux mois ou tous les trimestres, en fonction de sa charge de travail.

Sous réserve de disponibilité des fonds, une réunion en présentiel pourra être organisée chaque année, de préférence en marge d'une autre conférence à laquelle les membres sont susceptibles de participer.

Chaque réunion durera entre 90 et 120 minutes.

Les comptes rendus des réunions seront communiqués aux membres.

Honoraires/frais

Pour les membres autochtones dont le temps n'est pas rémunéré par leur employeur, le RCE les indemniserait pour leur participation au Comité IMWAC au moyen d'honoraires allant de 150 à 500 dollars par réunion, en fonction de la durée de la réunion et de la préparation requise.

Si l'IMWAC se réunit en présentiel, le RCE prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement des membres autochtones dont les employeurs ne les prennent pas en charge.

Responsabilité

Le comité rendra compte à la fois au DG de RCE et au conseil d'administration de RCE. Le DG et les coprésidents participeront ensemble à une réunion extraordinaire annuelle avec les conseils d'administration de RCE et de la CWN Foundation afin de présenter les recommandations de l'IMWAC.

Il est également reconnu que les membres autochtones sont responsables devant leurs organisations, leurs nations et leurs communautés. Si nécessaire, les membres se rendront auprès de leur organisation, de leur nation ou de leur communauté pour obtenir le consentement nécessaire à leur participation à certaines activités ou à certains projets, et pour confirmer les positions adoptées et les conseils prodigués.